



**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Délégation à la Sécurité Routière

**Sous-Direction de l'éducation routière
et du permis de conduire
Bureau national des droits à conduire**

Maître Lucas VINCENT
149 rue de Rennes
75006 Paris

<https://recours.permisdeconduire.gouv.fr>

Affaire suivie par JU

Paris, le 07/11/2024
Réf. : [REDACTED]

Maître,

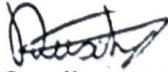
Vous avez appelé mon attention sur la situation du permis de conduire de votre client, M. [REDACTED]

Je vous informe que les rectifications nécessaires ont été apportées dans son dossier.

De ce fait, son permis de conduire est de nouveau valide et doté de six points, à ce jour.

Veillez agréer, Maître, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le ministre de l'Intérieur
et des Outre-mer et par délégation,
l'adjointe au chef de la section des recours
du bureau national des droits à conduire


Coralie RUSCH